

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : ..... @ .....

**Membre de la Compagnie des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel d'ANGERS**

Précisez vos codes d'activités (nomenclature selon Arrêté du 10 Juin 2005) : .....

Choisis de m'assurer selon option (s) suivante (s) :

La souscription des options (1A à 4A et 5B à 9B) Activités Expertises Extra-Juridictionnelles n'est possible qu'à la condition d'avoir au moins souscrit à la garantie de base (option 1) Activités Expertises Juridictionnelles (2 000 000 €)

Activités assurées Expertises Juridictionnelles			Activités assurées Expertises Extra-Juridictionnelles		
Montant de la garantie par sinistre, par Assuré et par année d'assurance		Prime forfaitaire annuelle TTC par Assuré	Montant de la garantie par sinistre, par Assuré et par année d'assurance		Prime forfaitaire annuelle TTC par Assuré
Options	Franchise : 150 €		Options	Franchise : 300 €	
1 <input type="checkbox"/>	2 000 000 € (1)	120 €	1A <input type="checkbox"/>	2 000 000 € (1)	200 €
2 <input type="checkbox"/>	4 000 000 € (2)	200 €	2A <input type="checkbox"/>	4 000 000 € (2)	330 €
3 <input type="checkbox"/>	6 000 000 € (2)	240 €	3A <input type="checkbox"/>	6 000 000 € (2)	410 €
4 <input type="checkbox"/>	8 000 000 € (2)	300 €	4A <input type="checkbox"/>	8 000 000 € (2)	560 €
Pour les options 1 à 4 A, le choix du montant assuré peut être différent pour les activités Juridictionnelles et les activités Extra-Juridictionnelles					
Montant de la garantie complémentaire par sinistre, par Assuré et par année d'assurance		Activités assurées Expertises Juridictionnelles		Activités assurées Expertises Extra-Juridictionnelles	
		Prime forfaitaire annuelle TTC par Assuré		Prime forfaitaire annuelle TTC par Assuré	
5	10 000 000 € (2)	5A <input type="checkbox"/>	360 €	5B <input type="checkbox"/>	680 €
6	14 000 000 € (2)	6A <input type="checkbox"/>	570 €	6B <input type="checkbox"/>	1 100 €
7	18 000 000 € (2)	7A <input type="checkbox"/>	820 €	7B <input type="checkbox"/>	1 600 €
8	22 000 000 € (2)	8A <input type="checkbox"/>	1 120 €	8B <input type="checkbox"/>	2 200 €
9	27 000 000 € (2)	9A <input type="checkbox"/>	1 620 €	9B <input type="checkbox"/>	3 200 €
Pour les options 5 à 9, le montant assuré pour les activités Juridictionnelles et les activités Extra-Juridictionnelles doit être obligatoirement identique.					

(1) Par sinistre, par assuré, sans limite annuelle

(2) Dont 2 000 000 € par sinistre et par assuré sans limite annuelle

⇒ Avez-vous fait l'objet dans les 5 dernières années de réclamations pour un montant supérieur à 150.000 € ?  Oui  Non

⇒ Date d'effet souhaitée le : .....

(ne peut être antérieure de 15 jours avant la date de réception du bulletin d'adhésion)

⇒ Le montant de ma prime annuelle TTC est la suivante :

(reporter votre choix d'option (s))

Option N° - Expertises Juridictionnelles Prime :

Option N° - Expertises Extra-Juridictionnelles Prime :

---

Total :

(ci-joint chèque de ce montant)

⇒ Pour que votre demande d'adhésion soit prise en compte joindre au présent bulletin le règlement de la prime (montant calculé ci-dessus) à l'ordre de SOPHIASSUR et retourner l'ensemble à :

**SOPHIASSUR**

*154 bd Haussmann – 75008 Paris*

Date et signature

*Pour tout renseignement : Bénédicte Cotillon – Tél. : 01 56 88 89 87 –*

*Fax : 01 42 56 04 44 –*

*[benedicte.cotillon@sophiassur.com](mailto:benedicte.cotillon@sophiassur.com)*